conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

000000018891

Version 5.0 Date de révision Remplace 4

18.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Solstice® L40X (R-455A)

FDS-nombre 00000018891

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

: Agent réfrigérant

substance/du mélange

Utilisations déconseillées : Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Fluorine Products Honeywell International, Inc.

> Europe B.V. 115 Tabor Road

Morris Plains, NJ 07950-2546 Stationsplein Zuid-West 961

1117 CE Schiphol-Oost USA

Pays-Bas

Téléphone : +32 16 391 211

Téléfax

Pour plus d'informations, : PMTEU Product Stewardship:

veuillez prendre contact SafetyDataSheet@Honeywell.com

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

00000018891

Version 5.0 Date de révision Remplace 4

18.08.2020

Gaz inflammables Catégorie 1B H221 Gaz inflammable. Gaz sous pression Gaz liquéfié H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H221 Gaz inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut

exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des

étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

P284 Lorsque la ventilation du local est

insuffisante porter un équipement de

protection respiratoire.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Mise-en-garde! Conteneur sous pression.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

000000018891

Version 5.0 Date de révision 18.08.2020

Remplace 4

3.2. Mélange

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ène	754-12-1 01-0000019665-61 468-710-7	Press. Gas Liquefied gas; H280 Flam. Gas 1B; H221	75,5 %	1*
difluorométhane	75-10-5 01-2119471312-47 200-839-4	Flam. Gas 1B; H221 Press. Gas ; H280	21,5 %	1*
dioxyde de carbone	124-38-9 204-696-9	Press. Gas Liquefied gas; H280	3 %	1*

^{1* -} Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures. Si vous percevez des signes évidents de gelure, lavez la lésion (sans frotter) à l'eau tiède (et non chaude). Si vous ne disposez pas d'eau, couvrez la lésion avec un linge propre et doux ou un morceau de tissu similaire. Appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

00000018891

Version 5.0 Date de révision 18.08.2020

Remplace 4

Ingestion:

Voie d'exposition improbable Produit gazeux; consulter la section sur l'inhalation. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les endroits gelés comme nécessaire. Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

En cas d'incendie, laisser le gaz brûler s'il est impossible de couper le débit immédiatement. Appliquer de l'eau d'une distance sécuritaire pour refroidir le contenant et protéger le secteur. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Gaz inflammable.

Le contenu est sous pression.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.

Les vapeurs peut être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Fluorure d'hydrogène

Halogénures de carbonyle

Composés halogénés

Oxydes de carbone

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

000000018891

Version 5.0 Date de révision Remplace 4

18.08.2020

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Eviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter que le liquide qui fuit n'entre en contact avec la peau (risque de gelures). Ventiler la zone. Les vapeurs peut être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène. Vérifier que la teneur en oxygène est >= 19,5 %.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit s'évapore facilement. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Utiliser des outils anti-étincelles. Ventiler la zone. Laisser s'évaporer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Manipuler avec prudence. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Utiliser uniquement des bouteilles agréées. Ne pas retirer le couvercle jusqu'au moment de l'utilisation. Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

000000018891

Version 5.0 Date de révision 18.08.2020

Remplace 4

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Le récipient vide est dangereux. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Utiliser des outils anti-étincelles. Défense de fumer.

Mesures d'hygiène:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas stocker près de substances incompatibles. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ène	WEEL TWA	500 ppm		
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ène	HONEYWELL TWA	500 ppm		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

00000018891

Version 5.0 Date de révision 18.08.2020

Remplace 4

difluorométhane	HONEYWELL	2.200 mg/m3	Nous n'avons pas
	TWA	1.000 ppm	connaissance de
			limites d'exposition
			nationales.

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1- ène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		950 mg/m3	Inhalation	
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1- ène	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		113,1 mg/m3	Inhalation	
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1- ène	Consommateu rs / Aigu - effets systémiqies		186400 mg/m3	Inhalation	
difluorométhane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		7035 mg/m3	Inhalation	
difluorométhane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		750 mg/m3	Inhalation	
dioxyde de carbone					donnée non disponible

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene	Eau douce: 0,1 mg/l	
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene	Eau de mer: 0,01 mg/l	
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene	Sédiment d'eau douce: 1,77 mg/kg	
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene	Sédiment marin: 0,178 mg/kg	
2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene	Sol: 1,54 mg/kg	
difluorométhane	Eau douce: 0,142 mg/l	Assessment factor: 1000
difluorométhane	Sédiment d'eau douce: 0,534 mg/kg dw	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

000000018891

Version 5.0 Date de révision Remplace 4

18.08.2020

dioxyde de carbone : donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345. Ne pas respirer les vapeurs.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Protection des mains:

Gants de protection contre le froid

(EN 511)

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Éviter que le liquide qui fuit n'entre en contact avec la peau (risque de gelures).

Porter un équipement de protection adéquat.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Gaz liquéfié

Couleur : clair

Odeur : légère

Page 8 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

00000018891

Version 5.0 Date de révision Remplace 4

18.08.2020

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température : <= 750 °C

d'inflammation

Limite d'explosivité, : 11,8 % (v) inférieure : 23 °C

limite d'inflammabilité inférieure

Limite d'explosivité, : 12,9 % (v)

supérieure 23 °C

limite d'inflammabilité supérieure

Pression de vapeur : 1.235 kPa

à 21,1 °C

Pression de vapeur : 2.638 kPa

à 54,4 °C

Densité : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

pH : Non applicable

Hydrosolubilité : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

000000018891

Version 5.0 Date de révision 18.08.2020

Remplace 4

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Dangers spécifiques à cause de la formation des produits corrosifs et toxiques en cas de combustion ou de décomposition

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts Aluminium finement divisé Magnésium finement divisé Zinc

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fluorure d'hydrogène Halogénures de carbonyle Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

Non applicable

Toxicité aiguë par voie cutanée:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

00000018891

Version 5.0 Date de révision 18.08.2020

Remplace 4

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 520000 ppm Durée d'exposition: 4 h

Substance d'essai: Difluoromethane (HFC-32)

CL50 Espèce: Rat

Valeur: > 400000 ppm Durée d'exposition: 4 h

Substance d'essai: 2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ène

Irritation de la peau: donnée non disponible

Irritation des yeux: donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cardiaque Espèce: des chiens

Résultat: Pas d'effets observés pour des expositions jusqu'à 12% (120 189 ppm).

Substance d'essai: 2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ène

Danger par aspiration: donnée non disponible

Autres informations:

Peut causer une arythmie cardiaque.

Difluoromethane (HFC-32): Seuil de sensibilisation cardiaque (chiens): 350000 ppm.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Valeur: > 197 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: 2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ène

Toxicité des plantes aquatiques:

Page 11 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

00000018891

Version 5.0 Date de révision 18.08.2020

Remplace 4

CE₅₀

Espèce: Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)

Valeur: > 100 mg/l

Substance d'essai: 2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ène

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia magna Valeur: > 83 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: 2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ène

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Résultat: Difficilement biodégradable.

Substance d'essai: 2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ène

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Page 12 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

00000018891

Version 5.0 Date de révision Remplace 4

18.08.2020

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro : 3161

Description des : GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A.

marchandises

(R-1234yf, DIFLUOROMETHANE)

Classe : 2 Code de classification : 2F Numéro d'identification du : 23

danger

Étiquettes ADR/RID : 2.1
Dangereux pour : non

l'environnement

IATA

UN Numéro : 3161

Description des : Liquefied gas, flammable, n.o.s.

marchandises

(R-1234yf, Difluoromethane)

Classe : 2.1 Etiquettes de danger : 2.1

IMDG

UN Numéro : 3161

Description des : LIQUEFIED GAS, FLAMMABLE, N.O.S.

marchandises

(R-1234yf, DIFLUOROMETHANE)

Classe : 2.1
Etiquettes de danger : 2.1
No EMS Numéro : F-D, S-U
Polluant marin : non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Centre de contrôle de poison

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

00000018891

Version 5.0 Date de révision 18.08.2020

Remplace 4

	1
Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
Allemagne	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

000000018891

Version 5.0 Date de révision Remplace 4

18.08.2020

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

2,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene : H221 Gaz inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut

exploser sous l'effet de la chaleur.

difluorométhane : H221 Gaz inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut

exploser sous l'effet de la chaleur.

dioxyde de carbone : H280 Contient un gaz sous pression; peut

exploser sous l'effet de la chaleur.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solstice® L40X (R-455A)

000000018891

Version 5.0 Date de révision 18.08.2020

Remplace 4

Abréviations:

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.